

Séance du 16 mai 2023

L'an 2023, le 16 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon,

Excusés : Claire Van Schaik, Guy Daguéné,

Absent : Jérôme Jousselin, Sonia Surblé,

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

1- Délibération n° D39 2023 – Travaux de viabilisation du lotissement communal La Métairie 3 – Choix des entreprises du marché public : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** pour le lot n°1 – Terrassements, voirie, assainissement eaux pluviales, eaux usées, bassin de rétention, l'entreprise Bezard TP (variante) pour un montant de 102 915,50 € HT,
- **Retient** pour le lot n°2 - Tranchée technique, génie civil, éclairage public, adduction d'eau potable, basse tension, l'entreprise Les Travaux Publics pour un montant de 36 994,50 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches afférentes à la bonne exécution de cette décision et à signer l'ensemble des actes d'engagement avec les entreprises retenues.

2- Délibération n° D40 2023 – Travaux de viabilisation du lotissement communal La Métairie 3 – Choix de la mission Coordination Sécurité et Protection de la Santé : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la société EURL Pierre SPS pour la mission CSPPS pour un montant de 880,00 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant et à effectuer les démarches afférentes à la bonne exécution de cette décision.

3- Délibération n° D41 2023 – Travaux de viabilisation du lotissement communal La Métairie 3 – Prestations d'ingénieries télécoms : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la société SAS Solutel pour les prestations d'ingénieries télécoms pour les infrastructures des réseaux pour un montant de 1 134,00 € HT, soit 1 360,80 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant et à effectuer les démarches afférentes à la bonne exécution de cette décision.

4- Délibération n° D42 2023 – Travaux de viabilisation du lotissement communal La Métairie 3 – Demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition de raccordement au réseau public de distribution d'électricité de la société Enedis pour un montant de 9 307,47 € HT, soit 11 168,96 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif en lien à la proposition de raccordement acceptée,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer les démarches afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5- Délibération n°D43 2023 – Détermination du prix de vente au mètre carré viabilisé du lotissement communal La Métairie 3 : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le prix de vente à 45,00 € TTC le m²,
- **Charge** Maître Alix-Chapdelaine, notaire à la Ferté-Bernard, pour rédiger tous actes dans le cadre de la vente des lots de ce lotissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les promesses de vente et les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

6- Délibération n°D44 2023 – Devis travaux de voirie chemin de la Garenne : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de la société Lesage Fontaine pour un montant de 2 230,90 € HT, soit 2 677,08 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

7- Devis Achat d'un broyeur : Ajournée

Le Conseil municipal souhaite avoir deux offres comparatives.

DIVERS

- **Prêt radar pédagogique** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Préfet de la Sarthe met à disposition des communes qui le souhaitent un radar pédagogique financé par le plan départemental d'actions pour la sécurité routière. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a accepté ce prêt qui permettra de voir, en amont de l'achat du radar pédagogique prévu au budget primitif 2023, l'efficacité d'un radar pédagogique. Les dates retenues pour le prêt sont du 9 novembre 2023 au 8 janvier 2024.

- **Concert de l'Harmonie** : Madame Danièle Chartrain prend la parole pour annoncer qu'un concert de l'Harmonie de la Ferté-Bernard, en remerciements du prêt de la salle polyvalente pour leurs répétitions, aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à 20h00 à Avezé, soit sur le parvis de l'église, soit à la salle polyvalente en fonction des conditions météorologiques.